

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

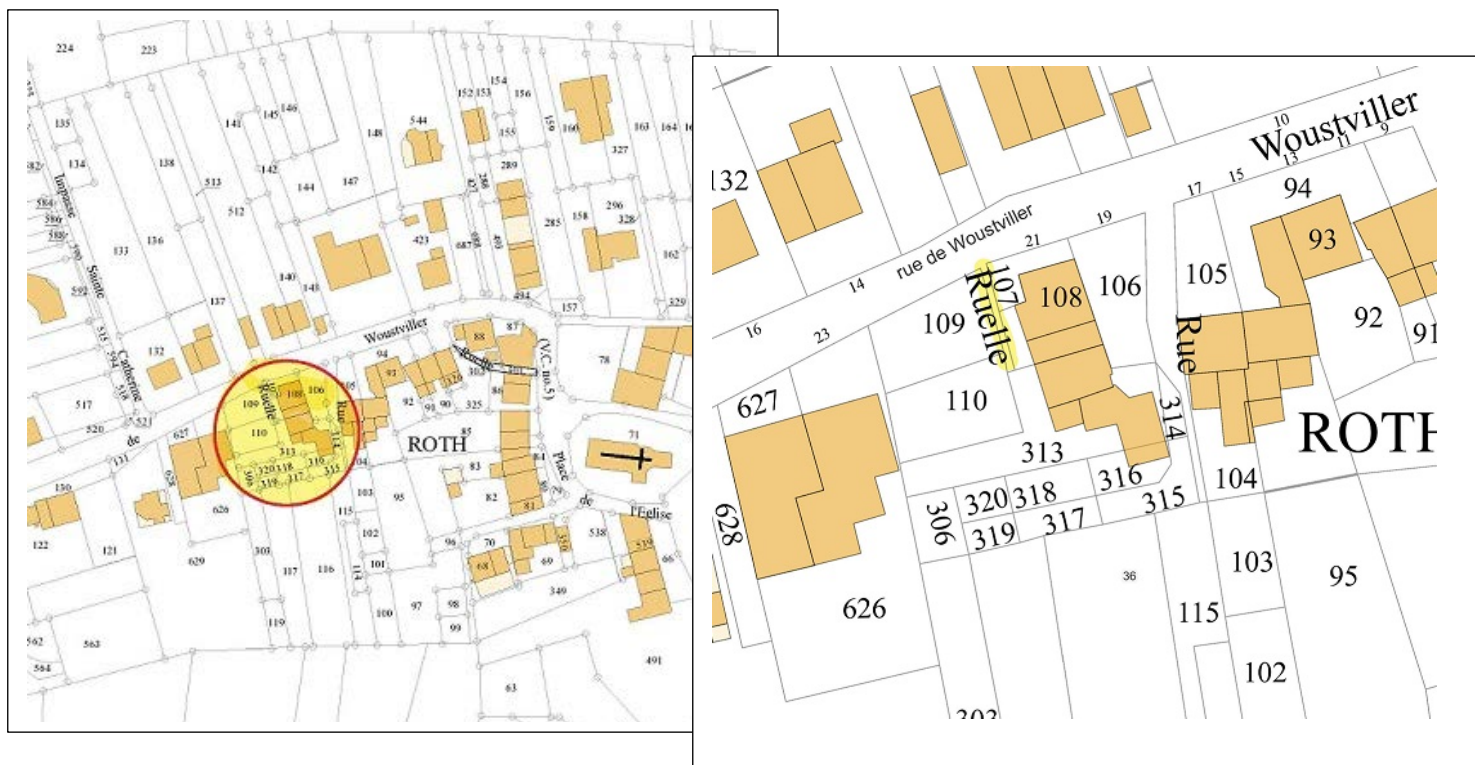
à la DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT
du domaine public

de la RUELLE – RUE DE WOUSTVILLER

entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313
pour cession

du 16 au 31 octobre 2023

Permanence du commissaire enquêteur le 20 octobre 2023 de 15 à 17h



CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

- Notice explicative
- Délibération du 09 juin 2023 du Conseil Municipal décidant de la cession de la ruelle à M. GITZHOFFEN Nicolas et demande la mise en œuvre de la procédure de désaffectation de cette ruelle avec enquête publique préalable
- Arrêté Municipal n° 3V/Déclassement du 19 septembre 2023 relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313 pour cession
- Plans cadastraux situant la ruelle et les propriétés riveraines
- Etat des propriétés riveraines de la ruelle
- Courrier d'information aux propriétaires riverains de la ruelle
- Mesures de publicité / Publication et affichage d'un avis au public l'informant de l'enquête
- Certificat d'Affichage et de publication
- Registre d'enquête publique pour recueillir les observations

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
à la désaffectation et au déclassement
du domaine public de la ruelle rue de Woustviller
entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313
pour cession

NOTICE EXPLICATIVE

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Une commune peut vendre une portion de voie communale mais s'agissant d'un bien appartenant au domaine public, il convient au préalable de constater sa désaffectation et de procéder à son déclassement pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Cette enquête porte sur la désaffectation et le déclassement de la ruelle - faisant partie de la rue de Woustviller à Roth - située entre les parcelles n° 107, 108, 109, 110 et 313 section 36.

Ce projet de désaffectation et de déclassement fait suite à la demande d'acquisition de cette ruelle par M. GITZHOFFEN Nicolas, demeurant 21 rue de Woustviller à Roth propriétaire des parcelles n° 108 et 110 actuellement scindées par la ruelle. L'intégration de l'emprise de la ruelle à ses terrains respectifs permettrait que ses biens soient regroupés en continuité et d'en assurer leur jonction.

La vocation de desserte piétonne de la ruelle s'est perdue avec le temps, puisque aujourd'hui cette ruelle ne dessert en définitif plus que la parcelle n° 110, dans la mesure où cette dernière est enclavée. Les parcelles n° 109, 107 et 313 ne sont pas enclavées ayant comme alternative d'autres accès.

Cette ruelle piétonne d'une largeur d'environ 1 mètre, en impasse, non cadastrée, en zone Ub de notre Plan Local d'Urbanisme, fait partie du domaine public communal, est affecté à l'usage public et n'est pas classé comme voie communale, ni inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Par délibération du 09 juin 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la cession de cette ruelle à M. GITZHOFFEN Nicolas et demande la mise en œuvre de la procédure de désaffectation de cette ruelle avec enquête publique préalable.

Les propriétaires riverains de la ruelle, dont la désignation de propriété est suffisante et l'adresse connue, ont été prévenus individuellement de la tenue de l'enquête publique par courrier qui leur a été adressé en recommandé avec accusé réception - voir état des propriétaires riverains en annexe -.

Aux termes de cette procédure d'enquête publique, le conseil municipal devra prendre une délibération adoptant la désaffectation et le déclassement de la ruelle pour la vente.

OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

Une enquête préalable à la décision de désaffectation et de déclassement en vue de la vente d'une voie communale du domaine public est requise lorsque l'opération envisagée porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (article L.141-3 du code de la voirie routière).

Cette enquête se déroulera conformément aux dispositions combinées du code des relations entre le public et l'administration (article L.141-3 du code de la voirie routière) et du code de la voirie routière (article R.141-4 et suivants).

Par conséquent, la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public de la ruelle est engagée afin de l'incorporer dans le domaine privé communal et ainsi elle pourra faire l'objet d'une cession.

Le Maire a pris un arrêté d'enquête publique préalable n° 3V/Déclassement du 19 septembre 2023 pour la désaffectation et le déclassement de la ruelle. Il a été affiché en mairie au moins quinze jours avant le début de l'ouverture de l'enquête et à l'entrée de la ruelle faisant l'objet du projet de désaffectation et déclassement

La présente enquête qui se déroulera pendant une durée de quinze jours du 16 au 31 octobre 2023 a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations et avis portant sur le projet.

La consultation du dossier est également accessible sur le site internet de la commune « Hambach.fr », rubrique « Informations ».

L'ouverture de l'enquête publique a fait l'objet de mesures de publicité suivantes : au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, le maire a fait procéder à la publication, d'un avis au public dans deux journaux (Le Républicain Lorrain et les Affiches Moniteur) diffusés dans tout le département et cet avis a également été affiché aux lieux habituels dans la commune.

Selon l'article R 134-17 du code des relations entre le public et l'administration le commissaire enquêteur est choisi parmi les personnes figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour la Moselle pour 2023 prévues à l'article L.123-4 du code de l'environnement.

Ainsi, Monsieur MULLER Laurent a été désigné en qualité de commissaire enquêteur figurant sur cette liste.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Le conseil municipal se prononcera alors sur les résultats de l'enquête et décidera de la poursuite de l'opération.

entre le public et l'administration (article L.141-3 du code de la voirie routière) et du code de la voirie routière (article R.141-4 et suivants).

Par conséquent, la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public de la ruelle est engagée afin de l'incorporer dans le domaine privé communal et ainsi elle pourra faire l'objet d'une cession.

Le Maire a pris un arrêté d'enquête publique préalable n° 3V/Déclassement du 19 septembre 2023 pour la désaffectation et le déclassement de la ruelle. Il a été affiché en mairie au moins quinze jours avant le début de l'ouverture de l'enquête et à l'entrée de la ruelle faisant l'objet du projet de désaffectation et déclassement

La présente enquête qui se déroulera pendant une durée de quinze jours du 16 au 31 octobre 2023 a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations et avis portant sur le projet.

La consultation du dossier est également accessible sur le site internet de la commune « Hambach.fr », rubrique « Informations ».

L'ouverture de l'enquête publique a fait l'objet de mesures de publicité suivantes : au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, le maire a fait procéder à la publication, d'un avis au public dans deux journaux (Le Républicain Lorrain et les Affiches Moniteur) diffusés dans tout le département et cet avis a également été affiché aux lieux habituels dans la commune.

Selon l'article R 134-17 du code des relations entre le public et l'administration le commissaire enquêteur est choisi parmi les personnes figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour la Moselle pour 2023 prévues à l'article L.123-4 du code de l'environnement.

Ainsi, Monsieur MULLER Laurent a été désigné en qualité de commissaire enquêteur figurant sur cette liste.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Le conseil municipal se prononcera alors sur les résultats de l'enquête et décidera de la poursuite de l'opération.

COMMUNE DE HAMBACH

57910
122 rue Nationale

Tél. 03 87 98 13 63
Site Internet : hambach.fr
E-mail : mairie@hambach.fr



ARRETE MUNICIPAL N° 3V/ Déclassement du 19 septembre 2023

d'ouverture d'une enquête publique
préalable à la désaffectation et au déclassement
du domaine public de la ruelle rue de Woustviller
entre les parcelles
section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313
pour cession

et désignation d'un commissaire enquêteur

Le Maire de la Commune de Hambach ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L123-4 et l'article R 134-17 ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L 123-4 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juin 2023 décidant de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313 pour cession.

Vu le dossier constitué en vue de la désaffectation et du déclassement pour cession de ladite ruelle.

Considérant que cette ruelle, après sa désaffectation et son déclassement, sera cédée à M. GITZHOFFEN Nicolas, propriétaire riverain.

ARRETE

Article 1 : Le projet de désaffectation et de déclassement du domaine public de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313 est soumis à une enquête publique préalable destinée à recueillir les observations du public.

Article 2 – Les pièces du dossier d'enquête publique seront déposées en mairie, 122 rue Nationale à Hambach, pendant quinze jours consécutifs du 16 au 31 octobre 2023 inclus aux jours et heures d'ouverture habituels, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par courrier à la mairie de Hambach de manière qu'elles puissent parvenir à Monsieur le Commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête.

La consultation du dossier sera également accessible sur le site internet de la commune : Hambach.fr

Article 3 : Monsieur **MULLER Laurent** choisit sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie, 122 rue Nationale à Hambach

le vendredi 20 octobre 2023 de 15h à 17h.

Article 4 : À l'expiration du délai fixé à l'article 2, le registre d'enquête sera clos et coté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier et ses conclusions.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci. Il sera également affiché, pendant la même durée, à l'entrée de la ruelle faisant l'objet du projet de désaffectation et déclassement.

Par ailleurs, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, le maire fera procéder à la publication, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département et l'avis sera également affiché aux lieux habituels.

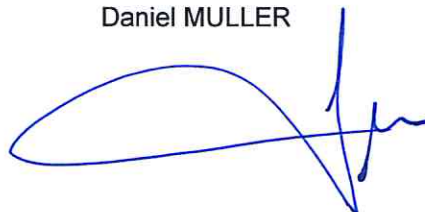
Article 6 : Le Conseil Municipal délibérera sur le projet de désaffectation et de déclassement au vu des conclusions du commissaire enquêteur. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Article 8 : Le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mr le Commissaire Enquêteur.

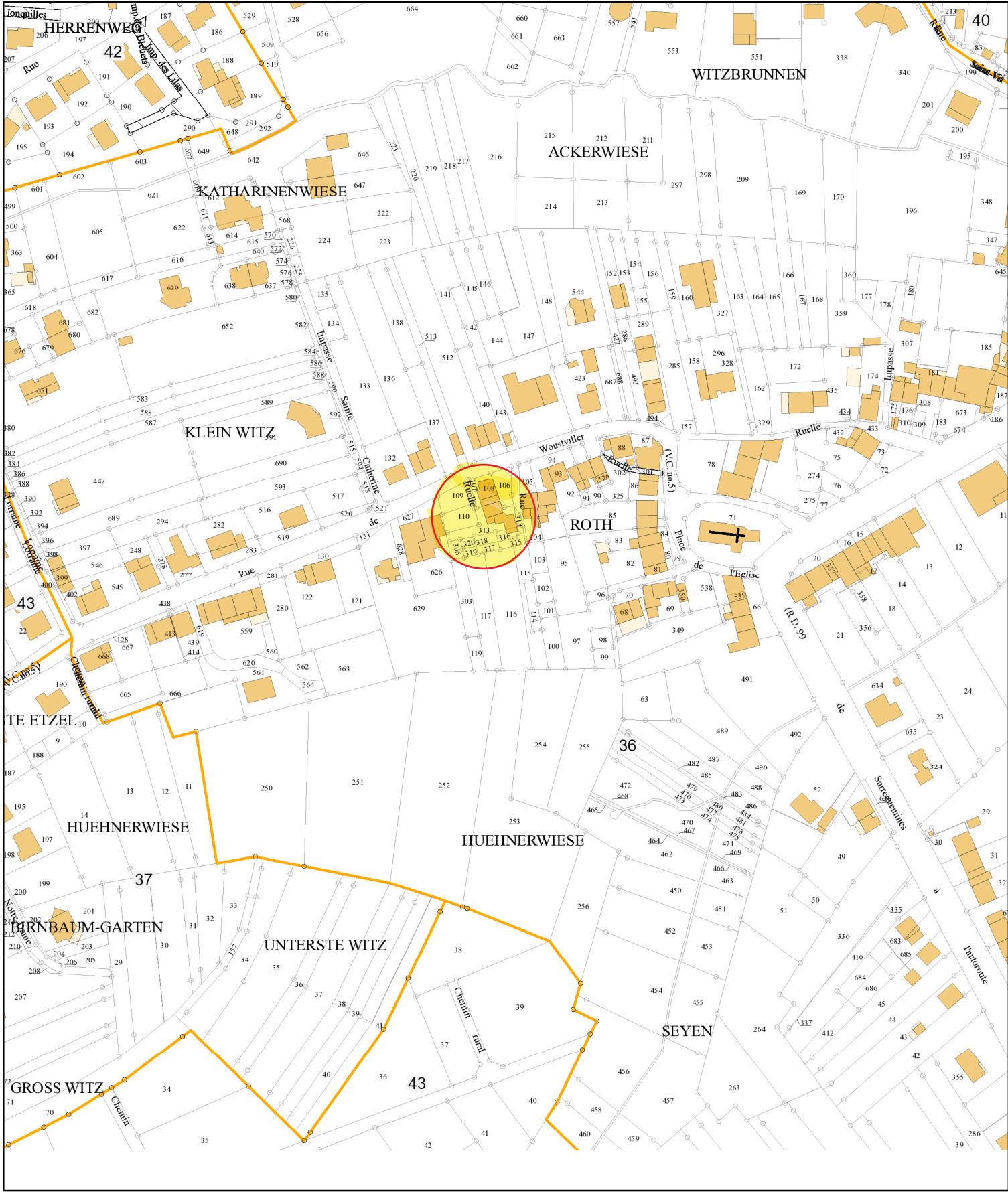
Le Maire

Daniel MULLER



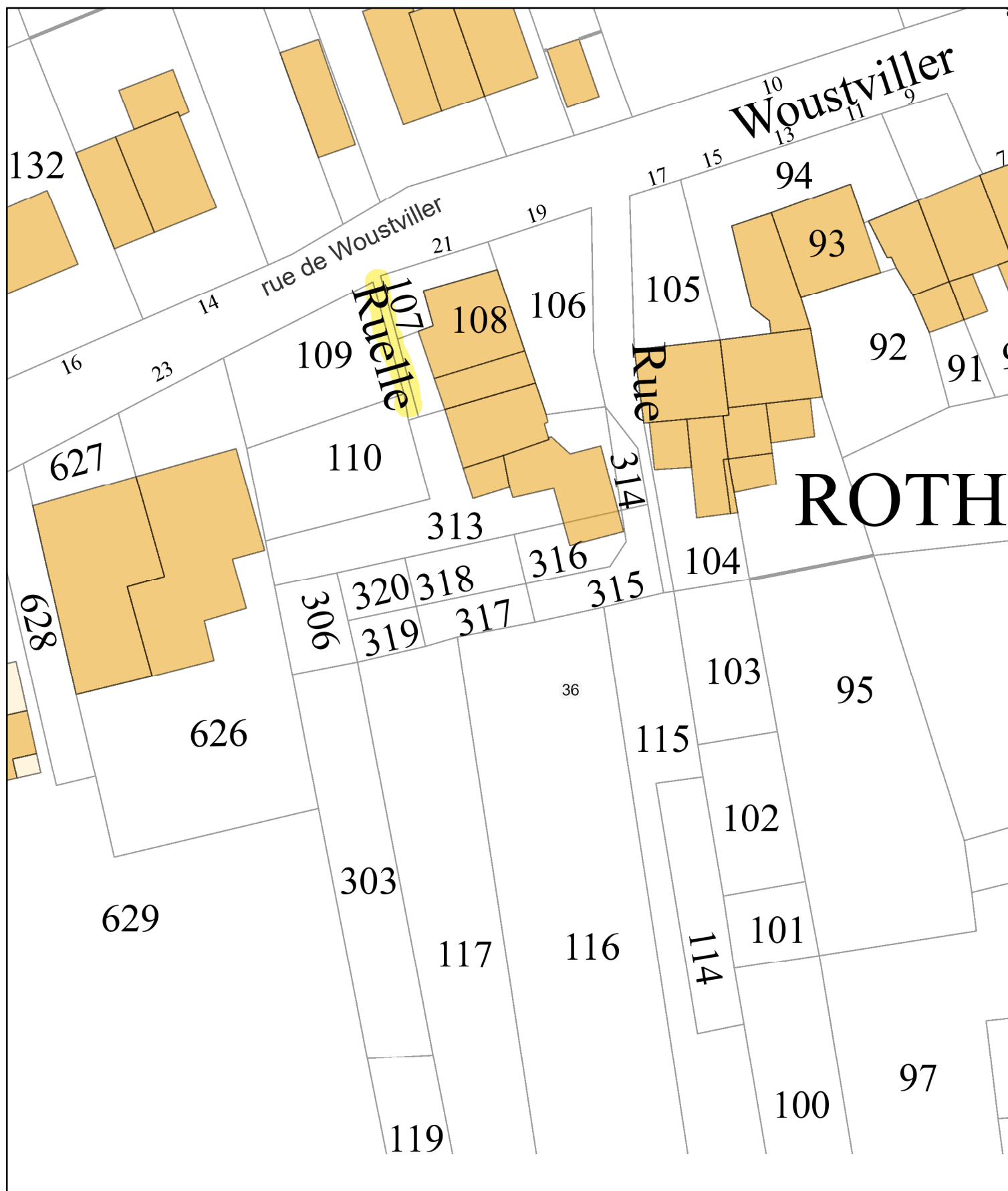
Arrêté affiché en mairie
du 20/09 au 11/11/2023

PLAN DE SITUATION



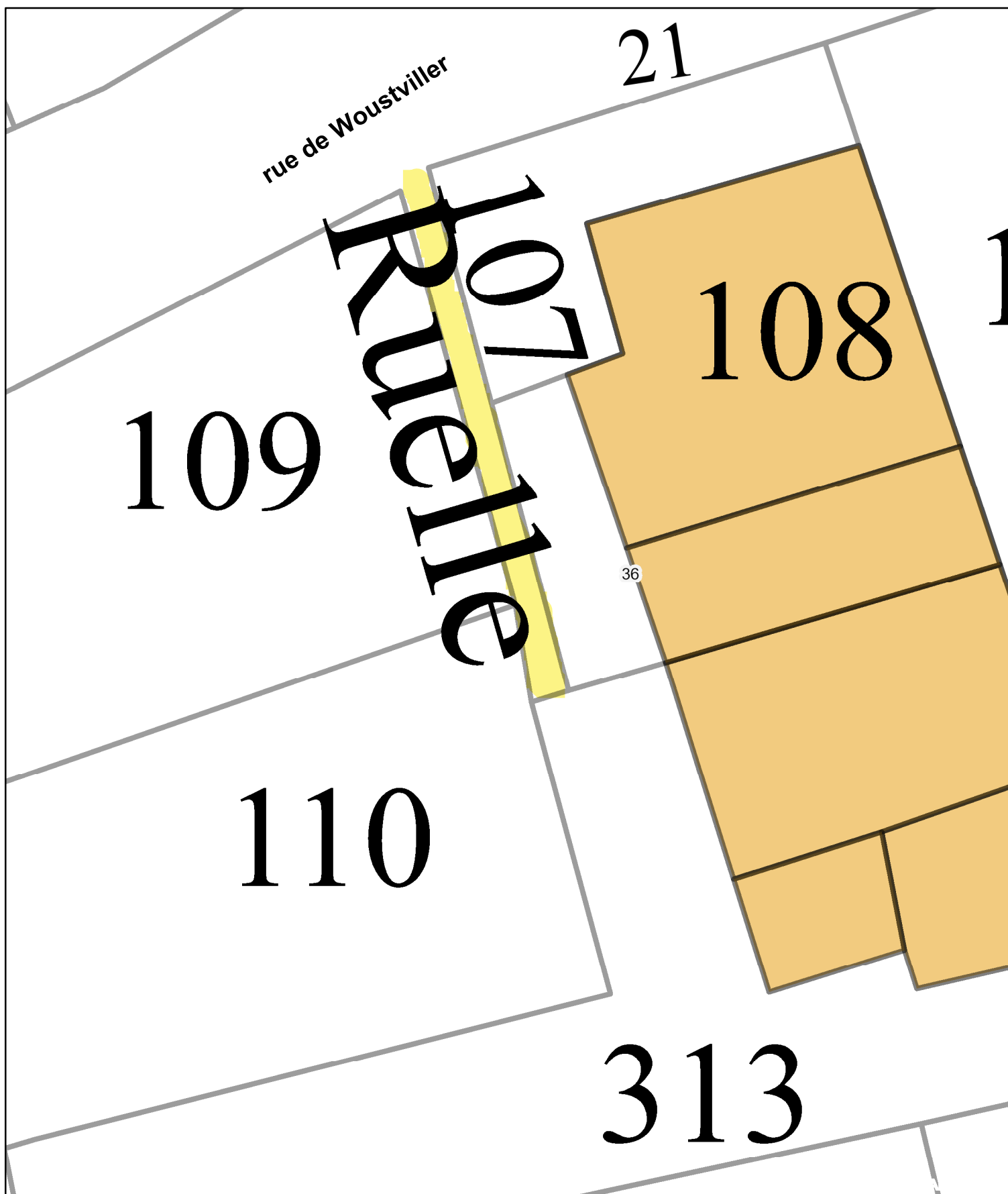
1:2 500

07/09/2023

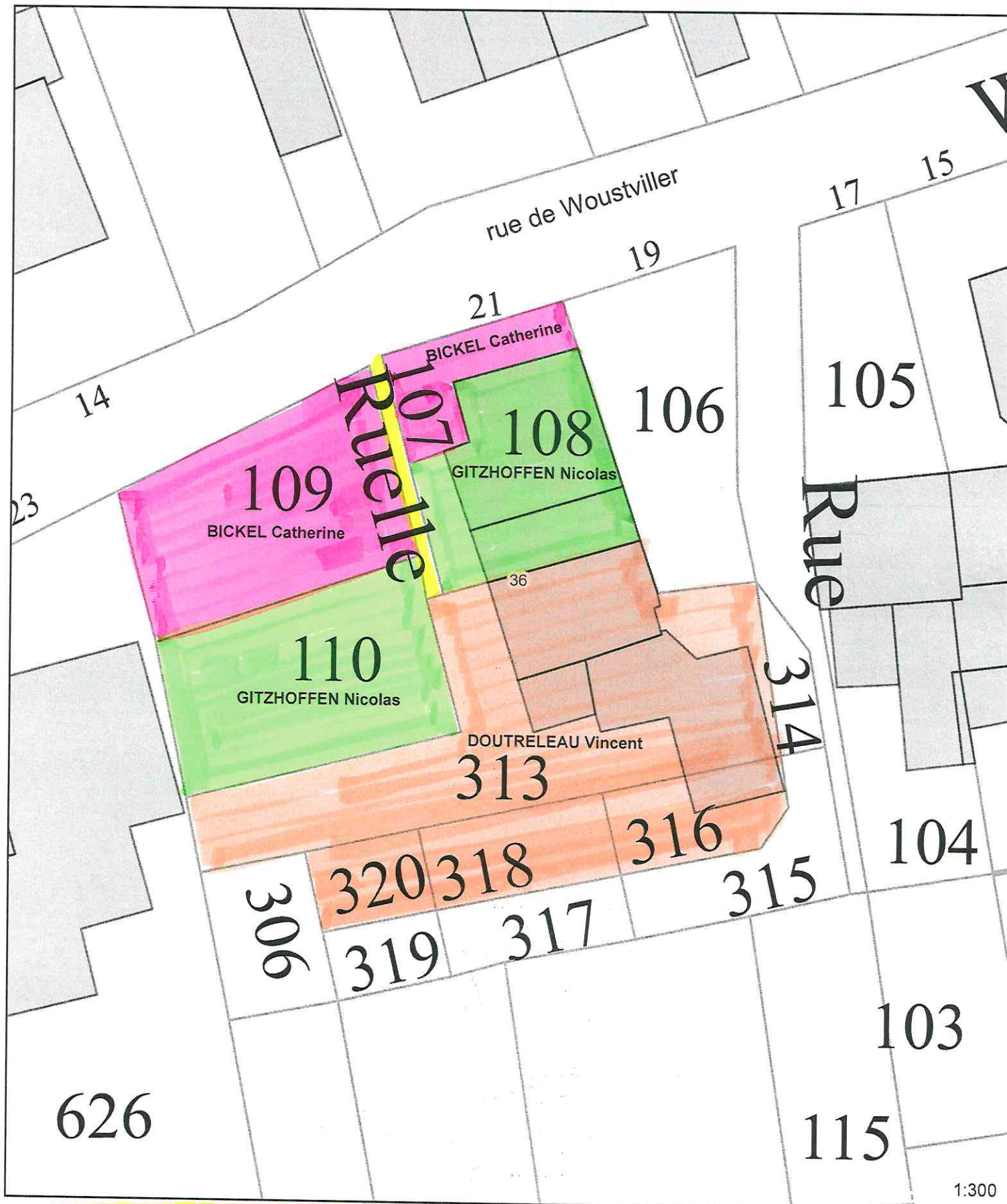


La RUELLE est matérialisée en jaune

1:500
12/09/2023



La RUELLE est matérialisée en jaune



LA RUELLE est matérialisée en jaune

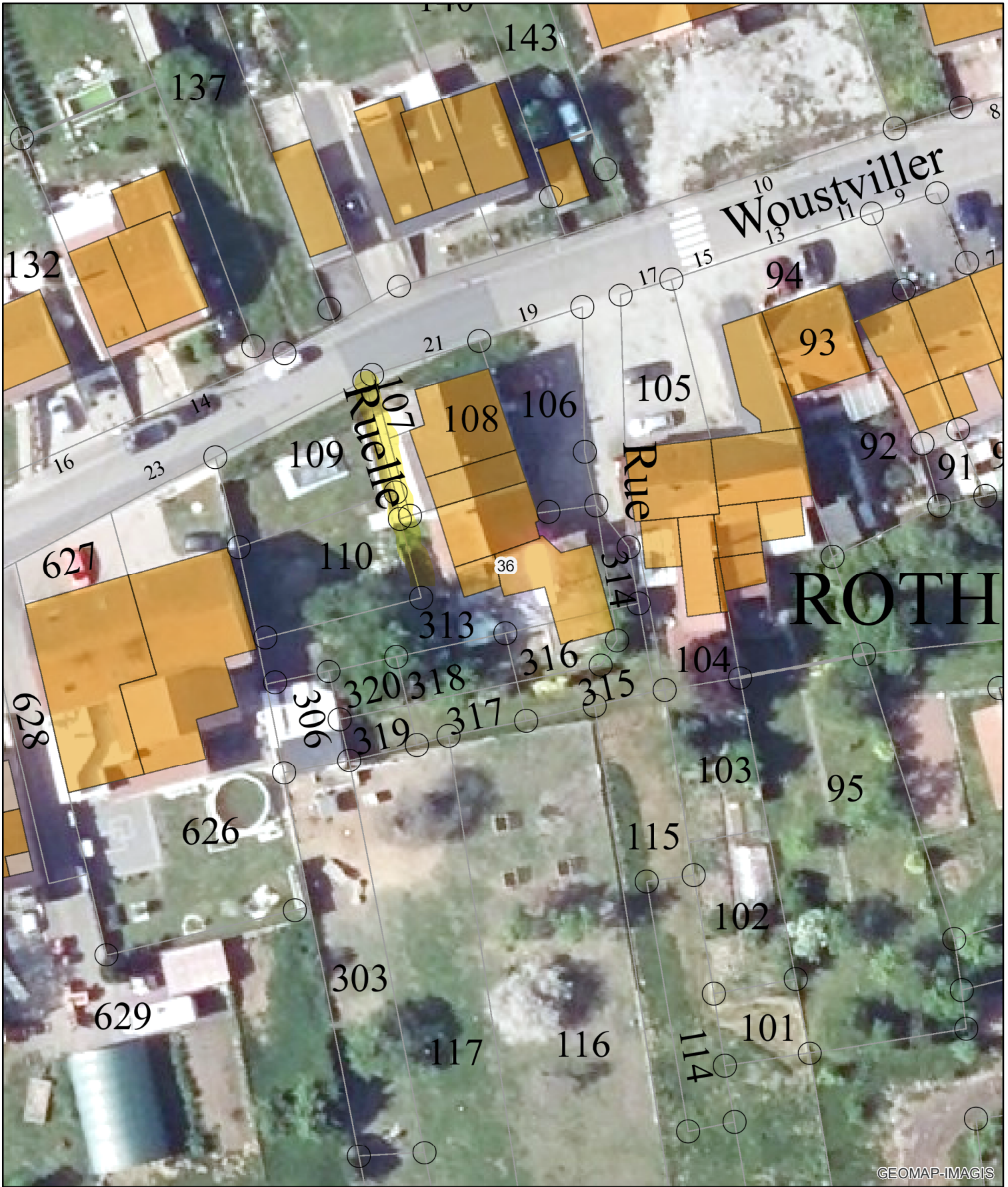
BICKEL Catherine
propriétaire des parcelles n° 107 et 109

GITZHOFFEN Nicolas
propriétaire des parcelles n° 108 et 110

DOUTRELEAU Vincent
propriétaire de la parcelle n° 313
mais aussi des parcelles n° 316, 318, et 320

Les parcelles n° 106, 314, 315, 317 et 319
sont les propriétés de la commune de HAMBACH

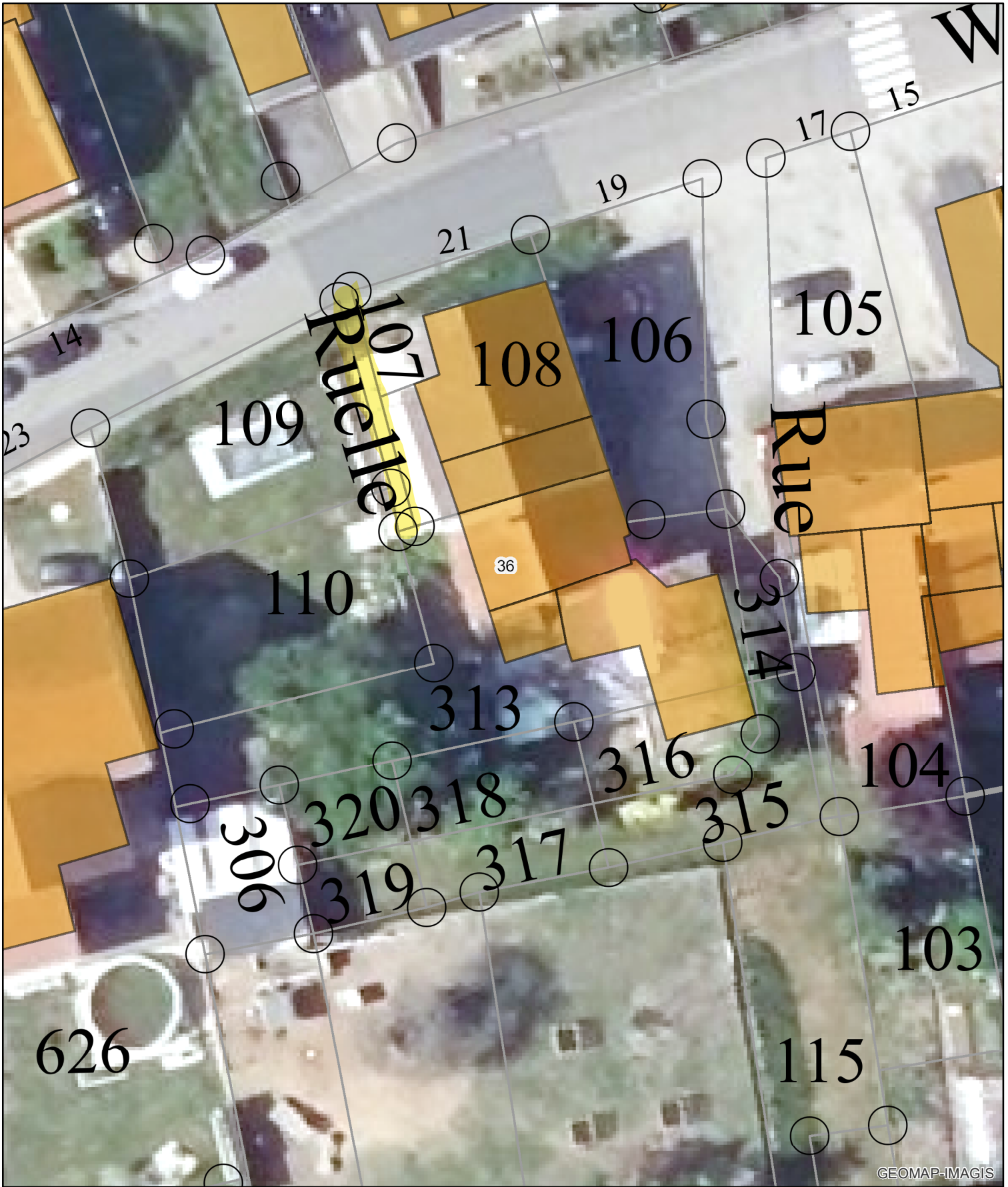
12/09/202



GEOMAP-IMAGIS

1:500





GEOMAP-IMAGIS

1:300



COMMUNE DE HAMBACH

57910
122 rue Nationale
Tél. 03 87 98 13 63
Fax 03 87 98 86 46
Site Internet : hambach.fr
E-mail : mairie@hambach.fr



Monsieur DOUTRELEAU Vincent

9 rue des Forgerons
57915 WOUSTVILLER

Nos Réf. : SCHORP Françoise

Objet : **Avertissement aux propriétaires riverains**
de l'enquête publique pour la désaffectation et déclassement du domaine public
de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313
pour cession

Courrier transmis en RAR

Monsieur,

Vous êtes propriétaire du terrain section 36 n° 313, aussi, je vous informe que par délibération du 09/06/2023, le Conseil Municipal a donné son accord pour la cession, au profit de M. GITZHOFFEN Nicolas, de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313 et a demandé la mise en œuvre de la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public de cette ruelle en procédant à une enquête publique préalable.

Cette enquête publique, prescrite par arrêté municipal n°3V/déclassement, du 19/09/2023 aura lieu du 16 au 31 octobre 2023, à la mairie de Hambach du lundi au vendredi de 8h à 12 et de 14h à 17h, Monsieur MULLER Laurent a été désigné comme Commissaire enquêteur.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie. Les éventuelles observations du public pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie, 122 rue Nationale 57910 Hambach. Ce dernier tiendra également une permanence pour recevoir le public le vendredi 20 octobre 2023 de 15h à 17h.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet de la commune :
« Hambach.fr » sous la rubrique « Actualité ».

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Daniel MULLER



En annexe copies
de la délibération
de l'arrêté municipal
plans de situation matérialisant la ruelle.

COMMUNE DE HAMBACH

57910
122 rue Nationale
Tél. 03 87 98 13 63
Fax 03 87 98 86 46
Site Internet : hambach.fr
E-mail : mairie@hambach.fr



Monsieur GITZHOFFEN Nicolas

21 rue de Woustviller
ROTH
57910 HAMBACH

Nos Réf. : SCHORP Françoise

Objet : **Avertissement aux propriétaires riverains**
de l'enquête publique pour la désaffectation et déclassement du domaine public
de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313
pour cession

Courrier transmis en RAR

Monsieur,

Vous êtes propriétaire des terrains section 36 n° 108 et 110, aussi, je vous informe que par délibération du 09/06/2023, le Conseil Municipal a donné son accord pour la cession, à votre profit, de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313 et a demandé la mise en œuvre de la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public de cette ruelle en procédant à une enquête publique préalable.

Cette enquête publique, prescrite par arrêté municipal n°3V/déclassement, du 19/09/2023 aura lieu du 16 au 31 octobre 2023, à la mairie de Hambach du lundi au vendredi de 8h à 12 et de 14h à 17h, Monsieur MULLER Laurent a été désigné comme Commissaire enquêteur.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie. Les éventuelles observations du public pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie, 122 rue Nationale 57910 Hambach. Ce dernier tiendra également une permanence pour recevoir le public le vendredi 20 octobre 2023 de 15h à 17h.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet de la commune :
« Hambach.fr » sous la rubrique « Actualité ».

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Daniel MULLER



En annexe copies
de la délibération
de l'arrêté municipal
plans de situation matérialisant la ruelle.

COMMUNE DE HAMBACH

57910
122 rue Nationale
Tél. 03 87 98 13 63
Fax 03 87 98 86 46
Site Internet : hambach.fr
E-mail : mairie@hambach.fr



CERTIFICAT d’AFFICHAGE et de PUBLICATION

Je soussigné MULLER Daniel, Maire de Hambach, certifie :

que l’avis au public portant ouverture de l’enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313 pour cession.

- **A été affiché le 25/09/2023**

- * à la mairie,
- * dans les tableaux d’information place Général de Gaulle à Hambach et place du monument aux morts rue Principale à Roth
- * à l’école primaire à Roth
- * à l’école primaire et maternelle à Hambach
- * et sur le chemin concerné,

- **A été publié dans 2 journaux** sous les annonces officielles,
le 26/09/2023 dans le Républicain Lorrain
le 26/09/2023 dans les Affiches Moniteurs

Le public a également été informé de l’enquête par un avis affiché sur le tableau électronique devant la mairie de Hambach, sur le site internet, la page Facebook et PanneauPocket de la commune de Hambach.

Hambach le 16 octobre 2023

Le Maire

Daniel MULLER



AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE

**préalable à la désaffectation et au déclassement
du domaine public de la ruelle rue de Woustviller
entre les parcelles
section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313
pour cession**

**du 16 au 31 octobre 2023
en mairie de Hambach**

Enquête prescrite par arrêté municipal n° 3V/Déclassement du 19/09/2023
ouverte aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Hambach,
en vue de recueillir les observations du public,

du lundi au vendredi : 8h à 12h et de 14h à 17h.

Pendant ce délai, le public pourra prendre connaissance des dossiers
et formuler des observations sur les registres ouverts à cet effet
ou les transmettre par courrier à la mairie 122 rue Nationale
57910 Hambach, à l'attention de Mr le commissaire enquêteur, de manière
qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Monsieur MULLER Laurent est désigné en qualité de commissaire-
enquêteur et recevra le public à la mairie de Hambach

le vendredi 20 octobre 2023 de 15h à 17h.

Aux termes de la procédure d'enquête, le rapport et les conclusions
du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public
en Mairie.



Le Maire

Daniel MULLER

**Affiché le 25/09/2023
et pour la durée de l'enquête**



INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE MOSELLE

Notre journal se charge de transmettre toutes insertions légales au Journal Officiel au B.A.L.O. à Paris, ainsi qu'à ses confrères hors de nos départements de compétence (Habilité pour tout le département par arrêté préfectoral du 20/12/2022). L'Administration du journal n'est pas responsable de la teneur de ces insertions.

Pour toutes les insertions (hors constitutions, procédures collectives et dissolution forfait), le tarif au caractère fixé par arrêté du 27 décembre 2022 est de 0.183 € l'année 2023.

ENQUÊTES PUBLIQUES

- 369753200 -
COMMUNE DE HAMBACH
ENQUETE PUBLIQUE

préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313 pour cession, du 16 au 31 octobre 2023 en mairie de Hambach, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Pendant ce délai, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations sur le registre ou les transmettre par courrier en mairie 122 rue Nationale 57910 Hambach, à l'attention de M. MULLER Laurent, commissaire-enquêteur.
Permanence du commissaire-enquêteur à la mairie de Hambach :
Vendredi 20 octobre 2023 de 15h à 17h.

Le Maire,
Daniel MULLER

- 367046900 -
PREFET DE LA MOSELLE

Secrétariat général
Direction de la coordination et de l'appui territorial
2ème avis d'enquête publique

préalable à la délivrance du permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire DE LA COMMUNE DE FOLSCHVILLER

PÉTITIONNAIRE : TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCAT-BEPE-173 du 31 août 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, du 25 septembre 2023 au 27 octobre 2023 inclus.

La commune concernée est Folschviller, siège de l'enquête.

Madame Delphine Thiry, ingénieure territoriale, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir les observations écrites et orales en mairie de Folschviller, selon le calendrier suivant :

- samedi 30 septembre 2023 de 10h00 à 12h00
- samedi 14 octobre 2023 de 10h00 à 12h00
- vendredi 27 octobre 2023 de 15h00 à 17h00

Monsieur Frédéric Guériot, directeur général des services à la mairie de Sérémange-Erzange, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, lequel n'intervient dans la conduite de l'enquête et dans l'élaboration du rapport et des conclusions qu'en cas de remplacement du commissaire-enquêteur titulaire défaillant.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, sera déposé :

- sur le site internet dédié à cette enquête publique directement accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/totalenergies-projet-photovoltaïque-folschviller>

également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse :

www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;

- en mairie de Folschviller pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Un accès gratuit au dossier sera en outre possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture et mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter, aux horaires d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête pourra être communiqué sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du : préfet de la Moselle - DCAT - BEPE - place de la préfecture - 57034 Metz Cedex 1.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre électronique, directement accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/totalenergies-projet-photovoltaïque-folschviller>
- également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse :

www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Folschviller, aux horaires habituels d'ouverture au public ;

- par courrier, adressé à la mairie de Folschviller - siège de l'enquête, Rue d'Usson-du-Poitou 57730 Folschviller, à l'attention du commissaire enquêteur ;

- par courriel transmis à l'adresse suivante : totalenergies-projet-photovoltaïque-folschviller@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le com-
durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Celles transmises par voie électronique sont également consultables dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public s'au frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée du : préfet de la Moselle - DCAT - BEPE - place de la préfecture - 57034 Metz Cedex 1.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues Monsieur Benoît Gozard (benoit.gozard@totalenergies.com)

Chef de projet
Total Energies Renouvelables France
Agence Grand Est
Pôle technologique du Mont Bernard
18, rue Dom Pérignon
51000 Châlons-en-Champagne

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur est mise à disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de la décision de la préfecture de la Moselle, et ce pendant ce même délai sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/totalenergies-projet-photovoltaïque>

le site internet de la préfecture de la Moselle.
La décision sera prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

SUCCESSIONS

- 369653700 -
Sabine WAGNER-OLIER
54 Rue du Mal Foch
57230 BITCHE
Tél. 03 87 96 01 31

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 8 juin 2011, M. Josselin BOULINGUEZ, né à 59000 LILLE le 10 juillet 1980, demeurant à 57230 BITCHE 21 - 23 rue Saint Augustin, décédé à 57790 LORQUIN le 9 juillet 2023, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes à BITCHE, suivant procès-verbal en date du 15 septembre 2023, dont une copie authentique a été adressée au Tribunal Judiciaire de 57200 SARREGUEMINES le 20 septembre 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me WAGNER-OLIER, notaire à BITCHE, dans le mois suivant réception au Tribunal judiciaire de SARREGUEMINES de la dite copie authentique.

Pour avis,
Me WAGNER-OLIER, notaire

VENTES ET CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Nos services se chargent également de la publication BODACC sur simple demande

VEN
DE FONDS

- 369653700 -
Sabine WAGNER-OLIER
54 Rue du Mal Foch
57230 BITCHE
Tél. 03 87 96 01 31

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 8 juin 2011, M. Josselin BOULINGUEZ, né à 59000 LILLE le 10 juillet 1980, demeurant à 57230 BITCHE 21 - 23 rue Saint Augustin, décédé à 57790 LORQUIN le 9 juillet 2023, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes à BITCHE, suivant procès-verbal en date du 15 septembre 2023, dont une copie authentique a été adressée au Tribunal Judiciaire de 57200 SARREGUEMINES le 20 septembre 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me WAGNER-OLIER, notaire à BITCHE, dans le mois suivant réception au Tribunal judiciaire de SARREGUEMINES de la dite copie authentique.

Pour avis,
Me WAGNER-OLIER, notaire

Me WAGNER-OLIER, notaire

Moyennant le prix de 14.040 €

- éléments incorporels et matériels et mobiliers

- stock : 2.500,00 €

L'entrée en jouissance du fonds de commerce aura lieu à la date de la publication de la présente annonce.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Esté MORHANGE, notaire à SARREGUEMINES, dans le mois suivant réception de la dite copie authentique.

Pour insertion

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Avis publics

COMMUNE DE TREMERY

Location de la chasse communale
Avis public

Les propriétaires de terrains situés sur le territoire de la commune réunis en mairie le 1er septembre 2023, se sont prononcés pour la répartition du produit de la chasse entre les propriétaires et ce pour la durée de la nouvelle période de location du 2 février 2024 au 1er février 2025.

Les propriétaires fonciers qui désirent revendiquer réserves et enclos sur le territoire communal disposent d'un délai de 10 jours à compter de cette publication pour déposer leur demande en mairie sur papier libre, avec extrait de la matrice cadastrale et plan faisant ressortir les parcelles.

Le Maire, HOZÉ Michel

369513700

COMMUNE DE HERSERANGE

Approbation du plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 18/09/2023, le Conseil Municipal de HERSERANGE a approuvé le Plan Local d'urbanisme sur son territoire. La dite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 20/09/2023.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

369615600

COMMUNE DE HARPRICH

Avis d'enquête publique

Enquête publique portant sur l'élaboration de la
Carte Communale

Par arrêté N° 06-2023 du 14 septembre 2023, le maire de HARPRICH a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration de la Carte Communale.

La personne responsable du projet est M. le maire de la commune de HARPRICH.

M. Claude MAURY, Ingénieur Ecologue, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Norbert DALSTEIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par décision de M. le Vice - Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de HARPRICH pendant une période de 36 jours du 16 octobre au 20 novembre 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les lundis de 16h00 à 19h00, et les jeudis de 17h00 à 19h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête joint au dossier déposé en mairie ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de la commune (4, Rue de Berg 57340 HARPRICH) ; il est également possible de faire ses observations par mail à l'adresse suivante : commune.harprich@orange.fr

Le dossier sera également consultable sur le site : www.agglo-saint-avold.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes en mairie de HARPRICH :

Lundi 16 octobre de 16h00 à 19h00, Jeudi 2 novembre de 17h00 à 19h00 et lundi 20 novembre 2023 de 16h00 à 19h00.

Cet avis sera affiché aux panneaux d'affichage et en entrée de Commune.

Au terme de l'enquête publique, la Carte Communale sera approuvée par une délibération du Conseil Municipal.

Elle sera ensuite approuvée par le Préfet de la Moselle dans un délai de deux mois.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie, à la Préfecture de la Moselle et sur le site de internet de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold - Synergie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

HARPRICH, le 21 septembre 2023
Le Maire :
ADRIAN Jean-Paul

369650200

MAIRIE DE HAMBACH

ENQUETE PUBLIQUE préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la rue de Woustviller

entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313 pour cession du 16 au 31 octobre 2023 en mairie de Hambach du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Pendant ce délai, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations sur le registre ou les transmettre par courrier en mairie 122 rue Nationale 57910 Hambach, à l'attention de M. MULLER Laurent, commissaire enquêteur.

Permanence du commissaire-enquêteur à la mairie de Hambach : Vendredi 20 octobre 2023 de 15h à 17h.

Le Maire, DANIEL MULLER

369723500



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
I Plus de 20.000 appels d'offres en cours

COMMUNE DE LENING

Droit de Prémemption Urbain

Installation par délibération 48/2023 du 20/9/2023, le Conseil Municipal de Lening a décidé d'instaurer le droit de prémemption Urbain sur les parcelles sis dans le périmètre de la carte communale en zone B, section 5 parcelles 20, 21 et 87 en cas de cession afin d'y installer un équipement public pour le stationnement des poids lourds et divers.

Cette délibération et le plan sont affichées en Mairie pendant un mois et peuvent être consultées pendant les heures de permanence de la Mairie.

369758700

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



Avis d'appel public à la concurrence

Maître d'ouvrage : CDC HABITAT SAINTE BARBE, - 2, Huchet - BP 70 031 - 57 801 Freyming-Merbach Cedex

Type de procédure : Procédure Adaptée directe

Référence de la consultation : AARC379

Objet du contrat : Construction de 7 Pavillons

Lieu d'exécution : Rue saint Laurent à SPICHEREN

Modalités d'attribution : Lots séparés

Lot n°1A VRD

Lot n°1B GROS OEUVRE

Lot n°2A CHARPENTE BOIS

Lot n°2B COUVERTURE TILES

Lot n°2C ETANOEITE, ZINGUERIE

Lot n°3A MENUISERIES EXTERIEURES PVC - METALLIQUES

Lot n°3B PORTES DE GARAGES

Lot n°4 PLATRERIE, DOUBLAGE, FAUX PLAFOND

Lot n°5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Lot n°6 REVETEMENTS DE SOLS DURS, CARRELAGE, FAIENCE

Lot n°7 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

Lot n°8 ELECTRICITE, COURANT FAIBLE

Lot n°9 CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE

Lot n°10 PEINTURE

Lot n°11 ENDUITS MONOCOUCHE, VETURE BOIS

Lot n°12 ESPACES VERTS

Lot n°13 NETTOYAGE DE CHANTIER

Caractéristiques principales :

Conditions de participation : Toutes les modalités et conditions de participation détaillées sont indiquées dans le règlement de la consultation.

Retrait du dossier de consultation : www.achatpublic.com

Accès au dossier de consultation :

Référence de la consultation : AARC379 CH 7 PAVILLONS SPICHEREN

Date limite de réception des propositions chiffrées : Mardi 17/10/2023 à 12h00

Date d'envoi à la publication : 20/09/2023

369533500

MAIRIE DE
SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES

Avis d'appel public à concurrence

Section 1 : Identification De L'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Sainte Marie-aux-Chênes

57250 SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics-matec57.fr/>

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation : C1, DCE

Date et heure limites de réception des plis : 20 Octobre 2023 à 12:00

Section 4 : Identification Du Marché

Intitulé du marché :

Travaux de réfection de voiries, placettes et trottoirs

CPV - Objet principal : 45233141

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché :

Travaux de réfection de voiries, placettes et trottoirs

Lieu principal d'exécution du marché :

Commune de Sainte Marie-aux-Chênes

Durée du marché (en mois) : 18

369702400

HAGANIS

Haganis Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Haganis

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 44078435300029

Groupe de commandes : Non

Communication

Lien direct aux documents de la consultation :

https://www.achatpublic.com/adm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_UCIvNIMq

Identifiant interne de la consultation : 23AFD10

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyenne de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Achats et Marchés Publics

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Se référer au règlement de la consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Se référer au règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Se référer au règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 25 octobre 2023 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Haganis

Critères d'attribution :

- Prix : 70%
- Délai de livraison : 20%
- Condition de reprise : 10%

Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture de pneus VL et PL

Type de marché : Fournitures

Mots descripteurs : Pneumatiques

Lieu principal d'exécution du marché : Station d'épuration de Metz

La consultation comporte des franchises : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allié : Oui

Lots

Description du lot : Lot 1 : Fourniture de pneus 4 saisons pour VL

Code CPV principal : 34351103

Lieu d'exécution du lot : Station d'épuration de Metz

Description du lot : Lot 2 : Fourniture de pneus renforcés pour PL et engins

Code CPV principal : 34352100

Lieu d'exécution du lot : Station d'épuration de Metz

Informations Complémentaires

Vente obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Accord cadre à bons de commande avec un montant annuel maximum de 10 000 euros Hors Taxes pour le lot 1 et de 40 000 euros Hors Taxes pour le lot 2.

Première période : du 01/10/2024 au 31/12/2024

Reconductions éventuelles : 3 - Durée de chaque période de reconduction : 1 an

Les offres doivent être transmises par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation www.achatpublic.com

Seule l'offre retenue donnera lieu à une signature électronique des parties

Date d'envoi du présent avis : 21/09/2023

369703000

Avis d'appel public à la concurrence

COMMUNE D'AUDUN-LE-TICHE

Avis d'appel public à la concurrence

Identité de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'Audun-le-Tiche

12 rue du Maréchal Foch

57500 AUDUN-LE-TICHE

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle au sein d'un bâtiment existant à Audun-le-Tiche

Procédure avec négociation, en application des articles L 2124-3, R 2124-1, R2172-2 1° et R 2124-3 3° du code de la commande publique

Date limite de réception des candidatures : 31/10/2023 à 11h00

Retrait des dossiers : Téléchargez le dossier de consultation sur la plateforme : <https://www.marchespublics-matec57.fr/>

Dépôt des candidatures et des offres : uniquement par voie électronique sur la plateforme

<https://www.marchespublics-matec57.fr/>

Contact :

Mairie d'Audun-le-Tiche

03 82 59 15 00 mairie.audun-le-tiche@wanadoo.fr

MATEC (assistant à maîtrise d'ouvrage)

03 55 94 18 11 marches.publics@matec57.fr

Date d'envoi à la publication : 21/09/2023

369729400

Avis d'attribution

ENERGIS

Avis d'attribution

M. Hervé DEFLANDRE - Directeur Général Délégué

53, rue FOCH BP 50005

57501 SAINT-AVOLD - Cedex

tél : 03 87 91 25 03

mél : hdeflandre@regie-energis.com

web : <http://www.regie-energis.com>

SIRET 4410813200018

Objet : Appel offres travaux renouvellement réseau gaz, rue Philippe Brontor à Saint-Avold 57500

Référence acheteur : EN-GAZ-2023-05-15

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 11/07/23

Marché n° : BG-GAZ-20230711-0162

BATI TP, rue de Brack, 57500 SAINT-AVOLD

Montant HT min : 28 189,00 €

Envoyé le 21/09/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://erepublicainlorrain.marchespublics-eurolegales.com/>

369663000

